



Direction de l'Urbanisme et  
de l'Aménagement

Toul, le 16 décembre 2021

Nos réf. : DUARU 21-0205  
Affaire suivie par David MANTECA

Mesdames les Maires,  
Messieurs les Maires

Tél : 03 83 63 76 37  
Mail : [david.manteca@mairie-toul.fr](mailto:david.manteca@mairie-toul.fr)



**Objet : Réception des ADS par voie dématérialisée**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, les textes réglementaires prévoient l'obligation, pour l'ensemble des communes, de disposer, à partir du 1er janvier 2022, d'un outil permettant le dépôt de demandes d'urbanisme par voie dématérialisée.

Pour ce faire et dans l'attente d'un raccordement définitif à l'outil Plat'AU, la Ville de Toul a créé une plateforme, accessible depuis le site internet de la commune, permettant le dépôt de dossiers dématérialisés et ce pour l'ensemble des communes ayant conventionné dans le cadre de l'instruction des ADS. Ainsi, votre commune est bénéficiaire de ce dispositif.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien internet qui permettra aux pétitionnaires de déposer leurs différentes demandes. Un menu déroulant permet de sélectionner la commune concernée et vous serez immédiatement destinataire d'un message électronique vous permettant de télécharger les pièces du dossier. Si vous disposez d'un site internet, ce lien peut y être publié.

<https://www.toul.fr/?demande-d-urbanisme-dematerialisee>

Je vous rappelle que, malgré la procédure de dématérialisation, la réception et la numérotation des dossiers, continuera de vous incomber. Bien évidemment, le dépôt de dossiers sous format papier reste possible.

La Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Alde Harmand  
Maire de Toul